

PERSONNES QUALIFIEES

Selon l'article L 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Famille, les personnes accueillies peuvent demander l'aide d'une personne qualifiée pour faire valoir leurs droits, notamment dans les domaines suivants :

- ↳ le respect de leur dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité
- ↳ la prise en charge individualisée
- ↳ la confidentialité des données les concernant
- ↳ l'information sur leurs droits fondamentaux, protections et droits de recours
- ↳ la participation au projet de vie

La liste des personnes qualifiées pour le territoire du Montreuillois est affichée dans l'accueil de jour.



PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

La maltraitance est définie comme « tout acte ou omission commis sur une personne vulnérable, lequel porte atteinte à la vie, l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté ou qui compromet gravement le développement de la personnalité, ou nuit à la sécurité financière » (Conseil de l'Europe).

Afin de prévenir la maltraitance, le CHAM a mis en place une procédure de signalement interne : tout acte doit être signalé sans délai au Cadre du service, qui agit immédiatement pour y mettre fin si les faits sont confirmés, et alerte la direction.

Il existe aussi un dispositif de signalement externe : **ALMA** (Allô Maltraitance des personnes Agées et/ou Handicapées) : **Tél : 39 77**

Accueil de jour Alzheimer de Montreuil

Saint Walloy



EHPAD « Saint Walloy »

16, Place Saint Walloy - 62170 MONTREUIL SUR MER

Secrétariat : 03.21.90.15.81

www.ch-montreuil.fr

L'établissement accueille des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, vivant à domicile et ayant conservé une certaine autonomie.

L'objectif est de soutenir et de soulager les familles, mais aussi de maintenir l'autonomie et les capacités intellectuelles de la personne accueillie le plus longtemps possible.

LES ACTIVITES

La personne accueillie pourra bénéficier :

↳ d'activités de la vie quotidienne comme la cuisine, les jeux de société, le jardinage.

↳ d'activités de stimulation intellectuelle et sensorielle : atelier mémoire, revue de presse, chant...

↳ d'activités de stimulation motrice : gymnastique douce, jeux en extérieur.

↳ de temps de détente et de repos

Une collation est proposée le matin, le déjeuner est pris avec l'équipe à midi, ainsi qu'un goûter l'après-midi.

Les locaux sont sécurisés. Les personnes accueillies ont accès à une terrasse protégée.

L'EQUIPE

La personne accueillie est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire :

↳ Un Médecin gériatre

↳ Un Cadre de santé

↳ Une Secrétaire

↳ Une infirmière référente

JOURS ET HORAIRES D'ACCUEIL

L'accueil de jour est ouvert chaque lundi, mardi et jeudi, de **09h40 à 17h30**.

Il est fermé les jours fériés.

L'accueil est proposé par journée complète ou par demi-journée.

TRANSPORT DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Si vous le souhaitez, l'association Alpha peut assurer le transport aller-retour entre votre domicile et l'accueil de jour. Cette association est prestataire du CHAM, elle emploie des professionnels formés.

Le CHAM subventionne ces transports à hauteur de **11,16 €** par personne et par jour (montant fixé par arrêté ministériel).

Une participation complémentaire vous est demandée, variable en fonction de la distance à parcourir :

↳ Si vous habitez Montreuil ou une commune voisine (1) : 8,20 € par jour

↳ Pour les communes proches (2) : 11,20 € par jour

↳ Pour les autres communes de l'arrondissement de Montreuil : 15,20 € par jour

(1) Neuville-sous-Montreuil, La Madelaine-sous-Montreuil, Campigneulles-les-Petites, Ecuire, Beaumerie-Saint-Martin

(2) Attin, La Calotterie, Sorrus, Campigneulles-les-Grandes, Wailly-Beaucamp, Boisjean, Brimeux, Marles-sur-Canche, Marant, Estrée, Estréelles

TARIFS

Les tarifs Hébergement et Dépendance sont arrêtés chaque année par le Conseil Départemental.

En fonction de vos ressources, vous pouvez bénéficier de l'Aide Sociale, qui prendra en charge une partie du tarif Hébergement.

PROCEDURE D'ADMISSION

Le secrétariat de l'accueil de jour vous expliquera les démarches et vous remettra un dossier à compléter.

Votre demande sera ensuite traitée dans les meilleurs délais par le Médecin, le Cadre de Santé et le service des admissions.